

Motions

Allocations et frais de scolarité versés, en vertu du Règlement sur l'aide aux enfants des morts de la guerre (Éducation), aux étudiants admissibles inscrits aux universités ou collèges agréés.

Aussi le paiement des allocations et des frais de scolarité, en vertu du Règlement sur la formation des pensionnés, aux pensionnés admissibles qui sont inscrits à des programmes approuvés de recyclage 252 000 \$

Services de prothèses

Subventions versées au Centre médical Sunnybrook afin de rembourser le salaire d'un prothésiste, par l'entremise d'une entente fédérale-provinciale. 104 000 \$

Pensions—Subventions d'inhumation

Subventions versées en vertu de la Loi sur les pensions pour les funérailles et l'inhumation des pensionnés qui y ont droit. 307 000 \$

[Traduction]

M. Lewis: Monsieur le Président, je demande que les autres questions soient reportées.

Le Président: Les questions énumérées par le ministre d'État ont reçu une réponse. Les autres questions sont-elles reportées?

Des voix: D'accord.

* * *

MOTION D'AJOURNEMENT AUX TERMES DE L'ARTICLE 29 DU RÈGLEMENT

LE DÉTOURNEMENT POSSIBLE DE L'EAU DU LAC MICHIGAN

M. le président: J'ai une demande de l'honorable député d'Essex—Windsor (M. Langdon) présentée en vertu de l'article 29 du Règlement. Je vais entendre l'honorable député.

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, j'aimerais que l'on m'autorise à proposer l'ajournement de la Chambre pour débattre de ce qui, à mon avis, est une question extrêmement importante et urgente à laquelle notre pays doit répondre. Il s'agit de la question du détournement de l'eau du lac Michigan qui pourrait avoir des effets désastreux sur le système des Grands Lacs et qui montrerait à nouveau aux Canadiens le rôle important que joue l'eau dans nos relations avec les États-Unis ainsi que l'importance pour notre pays d'avoir une protection à cet égard et de pouvoir sauvegarder cette eau à l'avenir.

Comme il s'agit d'une question importante et que nous savons que les États-Unis sont de plus en plus en faveur de ce détournement, j'espère que vous prendrez cette demande en considération. Il serait peut-être bon de ne pas se prononcer immédiatement en raison de l'importance que revêt cette question pour ma circonscription, pour de nombreux Ontariens et pour tous les Canadiens compte tenu des graves répercussions d'un détournement de ce genre sur nos relations futures avec les États-Unis à propos de l'eau.

M. le président: Je remercie l'honorable député d'Essex—Windsor d'avoir porté cette affaire à l'attention de la présidence. Comme le savent les honorables députés, il s'agit d'une

question qui nous intéresse depuis plusieurs jours. Toutefois, je tiens à assurer l'honorable député d'Essex—Windsor qu'il s'agit d'une question importante que la présidence a prise en considération. Pour aujourd'hui toutefois, elle n'est pas disposée à proposer un débat d'urgence. Bien entendu, comme je l'indiquais auparavant à propos d'autres débats d'urgence, cela n'empêche pas la présentation d'une autre demande à un autre moment suivant les circonstances et suivant ce qui peut être ou ne pas être dit ici. Je remercie l'honorable député.

* * *

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Lewis: Monsieur le Président, je tiens à signaler qu'étant donné l'ampleur des travaux de la Chambre aujourd'hui et le temps consacré au débat de forme relatif aux motions inscrites au *Feuilleton*, le gouvernement a décidé de ne pas procéder au débat de forme sur la motion n° 25. Cette décision a été communiquée aux autres leaders de la Chambre. À la place, nous allons procéder immédiatement à l'examen des amendements au projet de loi C-77 proposés par le Sénat. Ce point est le deuxième inscrit au *Feuilleton*.

M. Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, les règles autorisent effectivement le gouvernement à décider des affaires à inscrire sous la rubrique «Ordres émanant du gouvernement», mais je tiens à préciser pour mémoire que nous avons reçu une note, peu après 9 heures ce matin, nous indiquant que le gouvernement n'avait pas l'intention de mettre en discussion la motion relative à l'avortement pour permettre un débat de forme sur la question. J'ignore pour l'instant comment le gouvernement a pu prévoir qu'il y aurait un débat de forme sur la motion visant à ordonner ou à permettre au comité sur le projet de loi C-130 de se déplacer. Je suis, pour ma part, prêt à me prononcer, dès ce matin, sur la recevabilité de la motion du gouvernement relative à l'avortement, du point de vue procédure.

Je ne pense pas que le gouvernement devrait, dans les circonstances, invoquer le débat relativement bref que nous avons eu sur la motion visant à permettre ou à ordonner au comité sur le projet de loi C-130 de se déplacer, pour justifier le report du débat de forme sur la motion du gouvernement relative à l'avortement. J'admets que le gouvernement a entière liberté de décider des motions ou des questions mises en discussion en ce qui a trait au temps consacré aux ordres émanant du gouvernement, mais je ne crois pas qu'il soit honnête de donner l'impression que, parce que le gouvernement a lui-même choisi de tenir un débat de forme sur la recevabilité de la motion visant à permettre au comité sur le projet de loi C-130 de se déplacer, il lui est impossible de procéder au débat sur la question de l'avortement. Si je me trompe en faisant cette affirmation, je suis prêt à la retirer. Je tiens simplement à dire que nous sommes tout à fait prêts à débattre de la recevabilité de la motion du gouvernement relative à l'avortement.